

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRET
D'EXPOSITION AVEC JEAN-LUC NIETO**

Adm N° 2022- 32

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant l'intérêt pour la Médiathèque municipale d'accueillir une exposition,

DECIDE

ARTICLE 1 - OBJET

Jean-Luc NIETO – 26, Rue LAGREZE FOSAT – 82 000 MOISSAC met à disposition l'exposition « Primavera » composée de six toiles et de trois dessins anthropomorphiques encadrés sous verre.

ARTICLE 2 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour la durée de l'exposition, soit du 11 au 25 juin 2022.

ARTICLE 3 – COUT

L'exposition est mise à disposition à titre gratuit.

ARTICLE 4 - FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 25 février 2022


Le Maire,

Romain LOPEZ.